

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

**Séance du jeudi 4 décembre 2025**  
**Délibération n°2025-124-VM**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Date de 1<sup>ère</sup> convocation du conseil : 25 novembre 2025

**Objet : Mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle AR 1911 (AR 145)**

**Étaient présents (22) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9<sup>e</sup> Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

**Étaient absents mais avaient donné procuration (02) :**

Mme Isabelle SERVIUS, Conseillère municipale à M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire

**Étaient absents (9) :**

Mme Yvane CHAND, 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Mme Madly MARIGNAN, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, M. Thierry LOUIS, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Yves THIVER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 2024-22-VM du 9 avril 2024, la Ville a approuvé la cession d'une parcelle issue de AR 145 (devenue AR 1911). Le notaire de Madame Dominique Patricia ALZAS sollicite la création d'une servitude de passage de 2m/2m à usage unique sur cette parcelle pour accéder à la propriété AR 1912.

**Vu** le rapport n°123/2025/VM de Monsieur le Maire ;

**Vu** l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver la mise en place de cette servitude de 2m/2m à usage unique pour Madame Dominique Patricia ALZAS sur la parcelle AR 1911

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant, sous réserve de l'article 1, à signer l'acte notarié de cession ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 8 décembre 2025